

Décret n° 60-746 du 28 juillet 1960 relatif aux conditions financières de fonctionnement (personnel) des classes sous contrat simple

Santé et PNCVT

Lois et décrets (LODA)

Abroge

Date	11/03/1964
------	------------

Juridiction / Nature	DECRET
----------------------	--------

NOR / Numéro	60-746
--------------	--------

URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000522378
----------------	---

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] et qui complètent celui-ci en exerçant en outre des responsabilités et des fonctions analogues à celles qui, dans les domaines de la formation des maîtres et de la direction d'établissement, sont reconnues [...] La rémunération des personnels mentionnés aux 1° et 2° ci-dessus est décomptée au prorata des heures d'enseignement effectivement assurées, sur la base d'un traitement complet fixé conformément aux dispositions [...]

[...] La prise en charge par l'Etat des traitements des maîtres agréés doit avoir pour effet une réduction des redevances de scolarité demandées aux familles des élèves fréquentant les classes sous contrat simple [...]

[...] Dans le cas contraire, la rémunération des intéressés est décomptée au prorata des heures ainsi assurées, sur la base d'un traitement complet fixé conformément aux dispositions de l'article précédent. [...]

TEXTES VISÉS

Le Président de la République, Sur le rapport du Premier ministre, du ministre de l'éducation nationale, du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du travail, Vu la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959, et notamment ses articles 5 et 11 ; Vu le décret n° 60-386 du 22 avril 1960, et notamment ses articles 1er à 3 ; Vu le décret n° 60-390 du 22 avril 1960, et notamment son article 4 ; Vu le décret n° 60-745 du 28 juillet 1960 ; Le Conseil d'Etat entendu ; Le conseil des ministres entendu,

RÉFÉRENCE

DECRET 60-746 du 11 mars 1964, « Décret n° 60-746 du 28 juillet 1960 relatif aux conditions financières de fonctionnement (personnel) des classes sous contrat simple ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT0000000522378> (consulté le 29 août 2026).